



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-17

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 17 mai, en visio conférence

Date de convocation	11 mai 2022
Nombre de délégués :	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Dominique COLLIN
M. Philippe CLAUDE	M. Alain DUPOMMIER
M. Jean François GOSSET	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Inès DE MONTGON	Mme Sylvaine GERARD
Mme Véronique CASTRONOVO	M. Eric GILLARDIN
M. Bernard DEKENS	M Michel NORMAND
Mme Dominique FLORES	Mme Else JOSEPH
M. Sébastien PAULET	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Christian MAGISSON (représente Mme OLMIER)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Michel LALLEMAND	M Philippe VAUTRIN
M. Jean Marie CREVISY	Mme Valérie WOITIER
M Jean Pierre CALLAIS	M Benoit JOURDAIN
M Géry TRONÇON	Mme Pascale GAILLOT
M. Jean François VALLOIRE	M Guillaume MARECHAL

Objet de la délibération :

CREATION D'UN POSTE DE VOLONTAIRE TERRITORIAL D'ADMINISTRATION

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-17

Objet de la délibération :

CREATION D'UN POSTE DE VOLONTAIRE TERRITORIAL D'ADMINISTRATION

Le projet HEBMA est à l'heure actuelle mené par une ingénieure, cheffe de projet à temps plein. Cet agent est positionné à Neufchâteau et assure la maîtrise d'ouvrage technique du projet et le suivi administratif et financier, en lien avec le comptable et l'assistante administrative de l'EPAMA. L'ensemble est réalisé sous la direction de projet du directeur de l'EPAMA.

Ce projet est entré dans sa phase travaux. Les travaux étant estimés à 17,5 M€ HT, leur suivi est déjà en lui-même assez complexe.

En plus du pilotage du chantier, l'arrêté d'autorisation qui a été délivré met à notre charge un suivi avant et pendant le chantier très lourd, qui fait intervenir la police de l'eau des Vosges, la police de l'eau de Haute-Marne, l'OFB et la DREAL service « espèces protégées ».

Enfin, en parallèle de ces deux éléments, d'autres phases doivent continuer d'être menées : l'information des riverains, les expropriations et les indemnisations de ces expropriations ; les recours contentieux (11 sont encore devant le tribunal administratif), les diagnostics et fouilles archéologiques, accessoirement la communication autour du projet, etc...

Aujourd'hui, le constat est fait qu'un chef de projet pour cette opération n'est pas suffisant et il est proposé de lui adjoindre un assistant, dont la mission serait de seconder la cheffe de projet en poste dans toutes les tâches techniques, administratives ou financières qui concourent à la concrétisation du projet HEBMA en phase travaux.

Pour cela, il est proposé de recourir au dispositif dit du volontariat territorial d'administration.

Créé en 2021, le volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse aux collectivités ou établissements des territoires ruraux. Après consultation des services de l'Etat dans les Vosges, notre établissement est éligible au contrat « VTA ».

Le Volontariat Territorial en Administration permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Le Volontariat Territorial en Administration s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie, etc...

Les contrats de volontaire territorial d'administration imposent un temps de travail au minimum de 75 % d'un temps plein. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide forfaitaire de 15 000 € versée par le ministère de la cohésion sociale.

En l'espèce, il est donc proposé de créer un poste de VTA pour 18 mois, rémunéré sur l'indice brut 371 - 4^{ème} échelon d'un adjoint administratif (ce qui équivaut au montant du SMIC) pour un temps de travail égal à 75 % d'un temps plein.

Ce poste d'une durée de 18 mois aura un coût global de 27 450 € décomposé comme suit :

- Les quatre premiers mois seront portés sur le budget 2022 (cf. décision modificative).
- Le budget 2023 supporterait 18 300 € et enregistrerait les 15 000 € de subvention
- Le budget 2024 comptabiliserait les deux mois restants soit 3 050 €

Après instruction de notre dossier par les services de l'Etat, cela porterait ce recrutement au 1^{er} septembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du bureau syndical,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la création d'un poste de « volontaire territorial d'administration »
- **PRECISE** que ce recrutement sera conditionné à la validation de notre dossier par les services de l'Etat
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au budget
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette décision



Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS

Liste des élus présents :

Organisme	Nom
CA Ardenne Métropole	M. Farid BESSADI
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET
CA Ardenne Métropole	Mme Inès de MONTGON
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Bernard DEKENS
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET
Codecom Argonne Meuse	M Christian MAGISSON
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND
Codecom Ouest Vosgien	M. Jean Marie CREVISY
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	Jean-Pierre CALLAIS
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE
Codecom du Sammiellois	M. Alain DUPOMMIER
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD
SIAC	M Eric GILLARDIN
Conseil Départemental des Ardennes	Mme Else JOSPEH
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Danielle COMBE
Conseil Départemental de la Meuse	M. Jean-Philippe VAUTRIN
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Valérie WOITIER
Conseil Départemental des Vosges	M. Benoît JOURDAIN
Région Grand Est	Mme Pascale GAILLOT
Région Grand Est	M. Guillaume MARECHAL